

Allocution du Président de l'ONAC à L'Assemblée Générale du mois d'Août 2022

Chères consœurs, cher confrères,

C'est toujours avec un plaisir empreint de confraternité que je prends la parole devant vous, et comme il est déjà de tradition dans cet amphithéâtre de l'Ecole des Travaux Publics de Yaoundé.

L'Assemblée Générale de cette fin de mois d'Août 2022 me donne l'occasion de vous féliciter d'emblée pour votre présence à ces assises. Vous avez laissé ainsi vos multiples occupations pour vous consacrer aux travaux de notre confrérie. À toutes et à tous soyez les bienvenus.

Cette Assemblée générale me donne l'occasion de vous dresser comme de coutume le bilan administratif de l'année 2021-2022.

Au Plan National

L'année 2021 a été l'année de l'inscription de la première cuvée des architectes formés dans les Ecoles et Facultés d'architecture camerounaises ; La promotion baptisée Emergence 2035 a vu s'inscrire une soixantaine d'architectes.

Mais malgré cette joie d'avoir enregistré de nouvelles figures au sein de notre corporation pour cette année 2021, nous ne pouvons ne pas souligner qu'elle s'est achevée avec beaucoup de tristesse à cause du départ pour l'éternité de 5 confrères : Emmanuel MOYO, Théophile MOYO, Jean Daniel AKONO, Robert ACHU MBANGA et YVES NGAE.

En début d'année 2022 nous avons tenu **le tout premier Conseil** de l'Ordre au mois de février au cours duquel nous avons rappelé aux membres titulaires et suppléants de cette instance de s'engager à fournir des réponses adéquates aux nombreux défis qui nous interpellent ; A savoir :

- La lutte contre l'exercice illégale de notre profession avec pour accent, l'insertion de nouveaux membres donc les dossiers sont en attente depuis des mois, et surtout des propositions pour continuer à mener cette lutte ;
- la finalisation du budget 2022 en retard de proposition ;
- la stimulation des confrères être en règle à temps afin que le Tableau de l'Ordre soit actualisé en début d'année;
- mener une réflexion sur l'état sanitaire des différents membres de l'ONAC afin de trouver des assureurs pour anticiper sur des évènements douloureux et malheureux ;
- **mettre au travail des différentes commissions, qui malheureusement n'ont pas travaillé, soit par manque de volonté de certains responsables, soit par laxisme ou par non adhésions des architectes.**

Le deuxième Conseil s'est tenu le 29 avril 2022. Ce conseil était essentiellement dédié à l'analyse des dossiers d'inscriptions des candidats à inscrire au tableau de l'Ordre. Deux commissions mobilisées au sein du Conseil et réparties entre **Yaoundé** et **Douala** ont ainsi examiné une centaine de dossiers en **Trois séances de trois jours**.

Par la suite, **un dernier Conseil d'évaluation** des candidats a eu lieu à au siège. Les résultats de cette évaluation ont été envoyés à la tutelle pour validation.

La Tutelle s'est prononcée positivement sur cette évaluation en insistant sur la qualité de la formation post universitaire. Cette interpellation de la Tutelle va en droite ligne avec la formation continue exigée dans notre règlement intérieur ainsi que pendant la période de stage.

Le troisième Conseil s'est tenue le 02 mai 2022 au siège de l'ONAC. Ce Conseil visait trois objectifs ;

- 1- la présentation du projet de budget 2022 par la Trésorière ;
- 2- la présentation du Bilan 2021 par le Commissaire aux Comptes ;
- 3- la présentation des dossiers des Assurances dont : ACTIVA assurances, BENEFICIAL LIFE, PASS 24, SANLAM assurances et SAAR assurances

Le quatrième Conseil consacré à l'examen des propositions d'assurances et au point sur la révision du règlement intérieur s'est tenue le 28 juillet à l'hôtel Lumière à Douala. Quatre assureurs ont présenté leurs offres au Conseil. Il s'agissait de BENEFICIAL Life, SANLAM assurances, ATIVA assurances et SAAR assurances.

Enfin **le cinquième Conseil** de l'année s'est tenu le 28 juillet dernier.
Il était question de :

- 1- Faire le point sur le dossier d'assurances ;
- 2- Faire le point sur la relecture du Règlement Intérieur ;
- 3- et préparer l'Assemblée Générale de ce jour.

Cette réunion s'était déroulée en présentiel au siège de l'ONAC en même temps qu'elle était programmée sur zoom.

A l'issue de ce Conseil, le choix des Assurances a été porté sur SANLAM assurances pour couvrir l'assurance vie (funérailles) et sur ACTIVA assurances pour couvrir l'assurance maladie.

Les propositions de contrat sont disponibles.

J'exhorte l'Assemblée Générale à adopter ces choix et que, dès la fin de cette année, avec les nouvelles inscriptions au tableau, ces assurances soient effectives dans nos cotisations. Le règlement intérieur en précisera les modalités.

En ce qui concerne le Règlement intérieur, la commission juridique assistée d'un juriste a procédé à sa relecture suivant la loi N° 090/041 du 10 Août 1990 **et conformément à l'exposé de motif présenté par le Président du Conseil et le Président de l'Assemblée Générale.**

Ce Règlement relu et modifié dans quelques-uns de ses articles a été soumis au Conseil pour amendements.

A la suite de quelques observations envoyées par certains membres du Conseil, les articles revus seront présentés à l'Assemblée générale pour approbation.

En dehors des différents conseils, l'ONAC a participé à plusieurs commissions interministérielles ; entre autres :

- la Commission de projet de réhabilitation de l'aérogare de Douala ;
- la commission de classification des laboratoires géotechniques au MINTP ;
- le jury du concours du Port autonome de Douala ;
- l'atelier d'actualisation et de validation des documents techniques et de calculs des pondérations pour l'indice du coût de la construction (ICC) ;
- l'atelier sur la catégorisation des entreprises des BTP à la PRC suite à l'audience à nous accordée par le SG des Services du PM;
- le Jury du Concours de l'immeuble siège de ANTIC ;
- le Conseil de Validation des projets PPP au CARPA ;
- l'Atelier de relecture du projet d'élaboration d'une politique urbaine nationale au Cameroun au MINDUH (PUN).

Sur le Plan International :

- L'ONAC a pris part par Zoom à l'élection du nouveau bureau de l'UIA (Union International des Architectes). Le Mexicain JOSE-LUIS CORTES a été ainsi élu Président pour la période de 2021 à 2023. Et le Vice-Président de la Région V en est le Nigérien TOKUMBO OMISORE. L'ONAC est de cette cinquième région. La grande

résolution de cette Assemblée Générale a consacré Barcelone comme capitale mondiale de l'architecture UNESCO – UIA tout au long de l'année 2026, sous le thème : « Un Aujourd'hui, Un Demain » ;

- L'ONAC empêché a été représenté par le Président de l'Ordre des Architectes du Gabon à l'Assemblée Générale FAFA Fédération des Architectes de la Francophonie à Djerba en Tunisie où il a été question entre autre de la création d'une Association des Ordres des architectes de l'Afrique Centrale, comme constaté en Afrique de l'Ouest ;
- L'ONAC représenté par son PAG et son PCO, a aussi pris activement part à l'Assemblée Générale de l'AUA (Union des Architectes d'Afrique) qui s'est tenue à RABAT au Maroc avec élection du nouveau bureau dont le Président élu est monsieur KASSAYET KALUME de la RD CONGO. Le siège de l'AUA étant désormais installé à Kigali au RWANDA.
- Enfin l'ONAC a assisté aux réunions sous régionales des architectes de l'Afrique Centrale à Libreville au Gabon et à Djamena au TCHAD. La résolution prise au court de ces assises est la création de la Conférence des Présidents des Ordres des Architectes de l'Afrique Centrale la CPORAAC avec pour siège Libreville. Le tout premier

Président de cette instance est le Président de l'Ordre des Architectes du Congo, l'Honorable BOKOLOJOUÉ Antoine. Cette présidence d'une durée de deux (02) ans étant rotative.

Vous faisant grâce de tout autre détail, tel se présente le parcours de l'ONAC en ce mois d'août 2022.

Je vous remercie de votre aimable attention !